



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

réglementation

Question écrite n° 9391

Texte de la question

M. Jean Tiberi demande à M. le secrétaire d'Etat à la réforme de l'Etat de lui dresser l'état des mesures prises en matière de simplification administrative des formulaires à en-tête des allocations familiales.

Texte de la réponse

Cette question permet de mettre en exergue le travail déjà réalisé par la direction de la Caisse nationale d'allocations familiales sous l'impulsion du cabinet de Mme Versini, secrétaire d'Etat à la lutte contre la précarité. Sur les trente-trois formulaires à l'en-tête de la CAF, onze ont été réécrits en 2002 dans le cadre des travaux du comité pour la simplification du langage administratif et sont déjà diffusés. Les formulaires très sensibles et très importants pour nos concitoyens, la demande de revenu minimum d'insertion (RMI) et le dossier « handicap et autonomie » ont également été réécrits et sont en phase de tests auprès des usagers. Le COSLA se réunira au mois de mars, sous la présidence de M. Aillagon et de M. Plagnol, afin de réaffirmer la volonté gouvernementale d'améliorer de façon significative les principales démarches administratives, notamment par la modification des formulaires. La totalité des formulaires papier à l'en-tête de la Caisse nationale d'allocations familiales sont accessibles par Internet sur le portail de l'administration française service-public.fr. Un téléservice a été ouvert, qui permet le suivi en ligne de son dossier d'allocations familiales, qu'il s'agisse des paiements, des remboursements ou des attestations. La demande d'aide au logement pour les étudiants peut également être effectuée en ligne sans aucun déplacement. Ces deux derniers services en ligne sont également accessibles à partir de service-public.fr.

Données clés

Auteur : [M. Jean Tiberi](#)

Circonscription : Paris (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 9391

Rubrique : Prestations familiales

Ministère interrogé : réforme de l'Etat

Ministère attributaire : réforme de l'Etat

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 23 décembre 2002, page 5124

Réponse publiée le : 27 janvier 2003, page 604